

# REGLEMENT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

## Sommaire

1. AFFILIATION DES CLUBS.....	2
2. LICENCES.....	2
3. TRANSFERTS.....	4
4. DISPOSITIONS FINANCIERES DU C.D.93.....	4
5. LABELS DES CLUBS DU C.D.93.....	6
6. PRINCIPALES DATES A RETENIR.....	6
7. COMITES PLENIERS ET ASSEMBLEE GENERALE.....	6
8. REGROUPEMENTS ET SELECTIONS DEPARTEMENTALES.....	6
9. COMPETITIONS ET STAGES HORS SEINE-SAINT-DENIS.....	7
10. REGLEMENT NATATION COURSE.....	7
11. OFFICIELS DE NATATION COURSE.....	8
12. REGLEMENT MAITRES.....	9

---

## 1. AFFILIATION DES CLUBS

---

Tout club affilié à la FFN est tenu de faire parvenir au CD93 et au CIF, le procès-verbal de chaque Assemblée Générale, accompagné de la liste des membres du bureau pour chaque saison sportive et de mettre à jour leurs coordonnées dans EXTRANAT.

Tout club qui ne sera pas à jour financièrement au 30 septembre 2013 verra sa ré affiliation pour la saison 2013-2014 suspendue jusqu'à régularisation.

### ≈ PERIODE

Clubs FFN : du 15 Septembre 2013 au 30 novembre 2013

### ≈ MONTANTS

Affiliation pour la saison 2013-2014 : 387 € Frais de gestion pour affiliation hors période : 92 €

---

## 2. LICENCES

---

Nul ne peut officier, pratiquer, encadrer ou diriger dans un club de la F.F.N. sans être licencié F.F.N.

### ≈ PERIODE

La prise de licences par " EXTRANAT " s'effectue du 16 septembre 2013 au 02 septembre 2014. Elles seront oblitérées après paiement au Comité Départemental CD93.

Tout nageur devra être licencié avant la date d'engagement de sa première compétition.

### ≈ MONTANTS

Nouvelles licences et renouvellements

	Tarif	Part F.F.N.	Part C.I.F.	Part C.D.93
Plein Tarif	34,80 €	20,50 €	8,05 €	6,25 €
Tarif réduit <sup>(1)</sup>	21,80 €	12,30 €	5,40 €	4,10 €

<sup>(1)</sup>Tarif réduit : 10 ans et moins - nés en 2004 et après.

### ≈ PARTICIPATION DU CIF et du Comité

Si le nombre de licences prises par un club durant la saison prochaine dépasse le nombre maximum de licences prises par ce club au cours des 4 saisons précédentes, le CIF et le CD93 renoncent à leurs parts respectives pour les licences supplémentaires. Les clubs seront remboursés en fin de saison des montants correspondants. Ci-après 2 exemples.

#### Exemple n°1 :

En 2012-2013 (saison pendant laquelle le club a le plus licencié sur les 4 dernières saisons), le club "A" a pris 20 licences "10 ans et moins" et 100 licences "plus de 10 ans".

En 2013-2014, ce club prend 25 licences "10 ans et moins" et 125 licences "plus de 10 ans" soit 30 licences supplémentaires (5+25).

#### Il sera remboursé en fin de saison :

De la part du CIF :  $(5 \times 5,40\text{€}) + (25 \times 8,05\text{€}) = 228,25\text{€}$

De la part du CD93 :  $(5 \times 4,10\text{€}) + (25 \times 6,25\text{€}) = 176,75\text{€}$  soit un remboursement total de 405€

#### Exemple n°2 :

En 2010-2011 (saison pendant laquelle le club a le plus licencié sur les 4 dernières saisons), le club "B" a pris 20 licences "10 ans et moins" et 100 licences "plus de 10 ans".

En 2013-2014, ce club prend 60 licences "10 ans et moins" et 80 licences "plus de 10 ans" soit 20 licences supplémentaires (40 licences "10 ans et moins" supplémentaires et 20 licences "plus de 10 ans" en moins).

Il sera remboursé en fin de saison :

De la part du CIF :  $(40 \times 5,40\text{€}) - (20 \times 8,05\text{€}) = 40,25\text{€}$

De la part du CD93 :  $(40 \times 4,10\text{€}) - (20 \times 6,25\text{€}) = 39\text{€}$  soit un remboursement total de 79,25€

<u>Club</u>	<u>Max des 4 dernières saisons</u>	<u>Saison prise en compte</u>	<u>licences Tarif réduit</u>	<u>licences Tarif plein</u>
<u>CMA</u>	<u>61</u>	<u>2011-2012</u>	<u>18</u>	<u>43</u>
<u>CNS</u>	<u>120</u>	<u>2012-2013</u>	<u>58</u>	<u>62</u>
<u>ASNR</u>	<u>304</u>	<u>2009-2010</u>	<u>79</u>	<u>225</u>
<u>CMSP</u>	<u>53</u>	<u>2009-2010</u>	<u>4</u>	<u>49</u>
<u>SDUS</u>	<u>177</u>	<u>2009-2010</u>	<u>19</u>	<u>158</u>
<u>CMB</u>	<u>137</u>	<u>2009-2010</u>	<u>34</u>	<u>103</u>
<u>CNN</u>	<u>177</u>	<u>2009-2010</u>	<u>21</u>	<u>156</u>
<u>CNLG</u>	<u>185</u>	<u>2009-2010</u>	<u>28</u>	<u>157</u>
<u>USMA</u>	<u>186</u>	<u>2012-2013</u>	<u>111</u>	<u>75</u>
<u>ASN</u>	<u>212</u>	<u>2012-2013</u>	<u>91</u>	<u>121</u>
<u>RSCM</u>	<u>576</u>	<u>2010-2011</u>	<u>46</u>	<u>530</u>
<u>ASB</u>	<u>233</u>	<u>2009-2010</u>	<u>74</u>	<u>159</u>
<u>VSN</u>	<u>155</u>	<u>2011-2012</u>	<u>53</u>	<u>102</u>
<u>USMG</u>	<u>169</u>	<u>2012-2013</u>	<u>25</u>	<u>144</u>
<u>SOR</u>	<u>364</u>	<u>2012-2013</u>	<u>206</u>	<u>158</u>
<u>CSNNG</u>	<u>387</u>	<u>2009-2010</u>	<u>192</u>	<u>195</u>
<u>CNC</u>	<u>44</u>	<u>2012-2013</u>	<u>2</u>	<u>42</u>
<u>ACNAVI</u>	<u>620</u>	<u>2012-2013</u>	<u>209</u>	<u>411</u>
<u>CSLN</u>	<u>536</u>	<u>2012-2013</u>	<u>35</u>	<u>501</u>
<u>TAC</u>	<u>375</u>	<u>2011-2012</u>	<u>109</u>	<u>266</u>
<u>NPS</u>	<u>297</u>	<u>2009-2010</u>	<u>123</u>	<u>174</u>
<u>CSV</u>	<u>75</u>	<u>2012-2013</u>	<u>21</u>	<u>54</u>
<u>JAD</u>	<u>203</u>	<u>2012-2013</u>	<u>67</u>	<u>136</u>
<u>ESS</u>	<u>349</u>	<u>2009-2010</u>	<u>68</u>	<u>281</u>
<u>BMSN</u>	<u>124</u>	<u>2010-2011</u>	<u>48</u>	<u>76</u>
<u>ACB</u>	<u>118</u>	<u>2009-2010</u>	<u>58</u>	<u>60</u>
<u>NCM</u>	<u>64</u>	<u>2011-2012</u>	<u>29</u>	<u>35</u>

### ≈ PARTICIPATION du Comité

Le comité reconduit sa participation financière pour le remboursement de tout ou partie des licences de tous les officiels.

- 50% de remise sur la licence pour les officiels ayant participé à 10 réunions,
- 100% de remise sur la licence pour les officiels ayant participé à 20 réunions ou plus et pour les officiels " A" nommés dans la saison.

---

### 3. TRANSFERTS

---

Les transferts sont désormais gratuits sauf pour les athlètes de haut niveau.

### ≈ ATHLETES DE HAUT NIVEAU

Dédommagement des structures formatrices

Listes	€	Part F.F.N.	Part Club quitté
Elite MSJS	10 000	5 000	5 000
Seniors MSJS	5 000	2 500	2 500
Jeunes MSJS	2 000	1 000	1 000
Espoirs FFN	1 000	500	500

---

### 4. DISPOSITIONS FINANCIERES DU C.D.93

---

Une comptabilité par club sera régulièrement établie et sera remise bi-annuellement.

### ≈ PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION

D'un montant de 750 €, cette participation est due par tous les clubs hors néo affiliés.

1<sup>ère</sup> affiliation : Pour une première affiliation, ou une ré-affiliation après une période de 2 ans de sommeil, les frais de gestion sont offerts. En contrepartie, le club s'engage à licencier tous ses adhérents. En cas de non-respect de cet engagement, le CD93 se réserve le droit d'exiger le paiement des frais de gestion.

### ≈ PROVISION SUR DROITS D'ENGAGEMENTS

Une première provision annuelle sur engagements doit être versée au plus tard au 01 décembre 2013. Cette provision correspond à 60% du montant versé la saison précédente avec un minimum fixé à 80€.

### ≈ DROITS D'ENGAGEMENTS

Maitres	Individuel	Hors Délai	Relais	Hors Délai
Clubs du département	4,00 €	10,00 €	8,00 €	10,00 €
Clubs extérieurs	5,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €

Natation Synchronisée	Epreuve
Clubs du département	1,50 €
Clubs extérieurs	2,00 €

Natation Course	Individuel (par engagement)	Hors Délai (par engagement)	Relais	Hors Délai
Compétitions du département (Hors meeting CD93 et Meeting Espoirs)	2,50 €	10,00 €	3,50 €	10,00 €
Compétitions par équipe	30,00 €	50,00 €		
Forfait 4Nages (par nageur)	5,00 €	20,00 €		
Meeting 93 et Espoirs (Clubs du département et extérieurs)	4,50 €	10,00 €	4,50 €	10,00 €
ENF Pass'sport de l'eau / atelier	2,00 €	10,00 €		
ENF Pass'compétition	2,00 €	10,00 €		

Stage	Stage Marville	Stage maîtres Marville	Stage maîtres Marville (Clubs hors département)
Prix	20,00 €* 20,00 €	20,00 €	25,00 €

\* Le comité se réserve la possibilité d'ajuster légèrement cette participation en fonction des activités proposées.

Le club organisateur d'une compétition aura une remise sur ses engagements jusqu'à une hauteur de 20 engagements, sous réserve de remplir ses obligations de club organisateur (cf. paragraphe " Officiels de Natation ").

Les clubs qui licencieront tous leurs adhérents auront une ristourne de 20% sur leurs engagements en fin de saison. Le dossier 100% licences est à envoyer au CD avant le 31 mai 2014.

#### ≈ PENALITES

Pénalités pour forfait non déclaré : 10,00 € / forfait

Pénalités pour forfait non déclaré en finale : 50,00 € / forfait

Pénalités pour absence d'officiels : 1,00 € / engagement non couvert

Pénalités pour TLD (poussins et demi-fond) : doublement des frais d'engagement.

#### ≈ DIVERS

Fiches de courses : 46,00 € le paquet de 2000 fiches

Programme de compétition : Le comité départemental fournit un exemplaire papier (et le PDF) à l'organisateur qui a la possibilité de le reprographier et de le vendre au tarif de son choix dans la limite de 2 €/réunion. L'intégralité de la recette de ces ventes revient à l'organisateur.

Reprographie : Le comité peut éventuellement reprographier vos programmes. Cette prestation sera facturée au prix coûtant (pour indication, copie noir et blanc actuellement facturée au comité : 0,02 €)

Caution pour prêt de matériel : Montant variable en fonction de la valeur du matériel prêté.

## ≈ AIDES Trophée Lucien Zins

Le comité départemental aide les clubs ayant des nageurs qualifiés à la finale nationale du Natathlon, si celle-ci se déroule en dehors de l'Ile de France. Une indemnisation de 70 € par nageur et par jour sera versée au club dans la limite des frais engagés pour le déplacement de ceux-ci. Le remboursement se fera sur présentation des factures en fin de saison. Cette allocation est conditionnée par la participation aux actions départementales (sélections notamment).

## ≈ AIDES à la formation

Le comité départemental aide les clubs dans leurs efforts de formation des entraîneurs. Les clubs doivent présenter un dossier et chaque situation sera étudiée au cas par cas.

---

## 5. LABELS DES CLUBS DU C.D.93

---

Le label 2013-2014 sera communiqué ultérieurement.

---

## 6. PRINCIPALES DATES A RETENIR

---

Dimanche 15 septembre 2013	09h30 - 12h00	Siège du CD93 - Bondy	Attribution des piscines
Samedi 21 septembre 2013	09h30 - 12h00	Siège du CD93 - Bondy	Mise en place du jury " A "
Dimanche 17 novembre 2013	09h30 - 12h00		Assemblée Générale
Dimanche 12 janvier 2014	09h30 - 12h00	Siège du CD93 - Bondy	Comité plénier - galette
Samedi 25 janvier 2014	09h30 - 12h00	Siège du CD93 - Bondy	Mise à jour du jury " A "
Dimanche 16 mars 2014	09h30 - 12h00	Siège du CD93 - Bondy	Comité plénier
Dimanche 25 mai 2014	09h30 - 12h00	Siège du CD93 - Bondy	Comité plénier

---

## 7. COMITES PLENIERS ET ASSEMBLEE GENERALE

---

Les réunions des comités pléniers s'adressent aux dirigeants, entraîneurs.

La date limite pour déposer sa candidature au comité directeur du CD93 est fixée au 31 octobre 2013, des postes restent à pourvoir.

---

## 8. REGROUPEMENTS ET SELECTIONS DEPARTEMENTALES

---

Honorer une sélection départementale est un principe auquel s'engage tout licencié du département.

Tout nageur sélectionné se doit de respecter la charte du nageur qu'il aura signé avant le déplacement, ou s'il est mineur, que son représentant légal aura signé.

Le nageur sélectionné se doit :

- De s'entraîner régulièrement et assidument,
- D'honorer son engagement pour toutes les courses inscrites à son programme,
- D'avoir un comportement correct et respectueux vis-à-vis des autres nageurs ainsi que de l'encadrement sportif, logistique et arbitral,
- D'effectuer l'aller et le retour avec le comité lorsque celui-ci prend en charge le voyage.

Tout nageur sélectionné qui n'honore pas une sélection pour une raison non justifiée encoure les sanctions mentionnées dans le règlement disciplinaire de la FFN : le nageur n'est pas autorisé à nager à une autre compétition 8 jours avant et 3 jours après les dates de la compétition pour laquelle il était sélectionné. Les points du nageur ne sont alors plus comptabilisés pour le label des clubs du CD 93.

---

## 9. COMPETITIONS ET STAGES HORS SEINE-SAINT-DENIS

---

Tout déplacement ou participation à une compétition non programmée au calendrier fédéral, régional ou départemental, doit faire l'objet d'une demande de déplacement (Imprimé en annexe). La demande doit être envoyée au moins 15 jours avant la date du déplacement en France et 3 semaines pour un déplacement à l'étranger.

Les autorisations seront délivrées sous réserves de sélection départementale ou de participation aux compétitions départementales, régionales ou nationales et pourront être accordées pour quelques nageurs seulement.

En cas de non-respect de ces autorisations, les performances effectuées ne seront pas prises en compte.

---

## 10. REGLEMENT NATATION COURSE

---

### ≈ ATTRIBUTION DES PISCINES

L'attribution des piscines s'effectuera lors du premier comité plénier le 15 septembre 2013.

Pour les compétitions par poules, le comité veillera à ce que les piscines soient géographiquement bien réparties.

Pour les compétitions accueillant un grand nombre de nageurs, le comité veillera à ce que le nombre de lignes soit suffisant.

### ≈ ENGAGEMENTS

Les engagements seront selon les cas, soit effectués en ligne sur le serveur EXTRANAT.fr, soit envoyés au comité par email au format FFNex (avec le logiciel fédéral " Extranat Pocket Natation Course "). Dans ce cas, il faut joindre le fichier " startlist ".

Quand les engagements ne se font pas en ligne, le comité adressera à chaque club le squelette de la compétition au format FFNex au minimum trois semaines avant la compétition.

Dans tous les cas, la date limite d'engagement devra être scrupuleusement respectée.

En cas de litige, la commission de natation sera seule juge. Elle se réunit le lendemain de chaque date limite d'engagements et est ouverte à tous. La présence du club organisateur y est vivement souhaitée.

### ≈ TRANSMISSION DES RESULTATS

Pour être exploités par le CD93 et transmis à la FFN, les résultats informatiques devront être transmis au CD93 sous la forme d'une sauvegarde de la base de données réalisée avec l'identifiant du CD93 (13 093 0000) issue du logiciel "Extranat Pocket Natation Course" quand les engagements ont été faits en ligne. Quand les engagements ont été fait par FFNex, les résultats peuvent être saisis sous l'identifiant du club et doivent être envoyés par une exportation au format FFNex.

Les résultats devront obligatoirement être accompagnés des fiches de courses et de la feuille du jury signée du Juge Arbitre.

### ≈ RECORDS ET MEILLEURES PERFORMANCES

L'homologation de Records et de Meilleures Performances en individuel et relais ne se fera qu'à la réception de fiches d'homologations (en annexe) dûment remplies.

La feuille de record dûment renseignée doit être transmise dans un délai d'un mois.

Toute feuille de record non conforme sera retournée au club et invalidée.

---

## 11. OFFICIELS DE NATATION COURSE

---

### ≈ MISE EN PLACE DU JURY " A "

La réunion de mise en place du jury A se tiendra le samedi 21 septembre 2013.

Comme chaque année, cette réunion sera suivie d'un repas entièrement pris en charge par le CD93.

Une deuxième réunion aura lieu en janvier 2014, afin de mettre à jour le tableau de présence des officiels " A " et ainsi de tenir compte des évolutions personnelles et professionnelles de chacun.

### ≈ REFERENT DES OFFICIELS D'UN CLUB

Il est le lien privilégié entre les officiels de son club et la commission des officiels du CD93.

Il transmet au CD93 les formulaires d'inscription aux formations et les formulaires de demande de tenue.

Avant la date limite des forfaits pour une compétition, il transmet obligatoirement au CD93 la liste des officiels (Noms/Prénoms) qui seront présents y compris la liste des officiels candidats. En cas de manque d'officiels " A " dans le club qui souhaite organiser une compétition, son référent sera en charge de les trouver par l'intermédiaire de la commission des officiels du CD93.

### ≈ OBLIGATIONS DES CLUBS ORGANISATEURS

En dehors du 18<sup>ème</sup> meeting du CD93 et des Championnats Départementaux du 93 où le Comité constitue son jury " A ", les clubs organisateurs ont des obligations vis-à-vis du CD93 qui ne se résument pas à mettre à la disposition du CD leur piscine et de tenir leur buvette.

Les clubs doivent prévoir de fournir leur bassin en configuration "compétition", les officiels " A " qui gèreront la compétition dont le Juge Arbitre, le Starter et l'officiel de Table à l'informatique.

En cas d'utilisation du chronométrage électronique sur une compétition du programme départemental, le club organisateur doit récupérer au comité départemental l'ensemble du matériel de chronométrage électronique hormis les plaques de touche et le piccolo qui sont transportés par le CD93 qui supervise également l'installation du matériel sur place. Un officiel nommé par le CD93 supervise sa gestion pendant la compétition.

La commission des officiels rappelle aux clubs organisateurs qu'ils doivent donner gratuitement une petite bouteille d'eau à l'ensemble des officiels bénévoles, déjà peu nombreux.

### ≈ FORMATIONS & RECYCLAGES

La commission des officiels se réserve le droit d'annuler des sessions de formation " B " ou " C " par manque de participants (minimum 5 participants / session).

Toutes les formations se dérouleront le samedi matin au siège du Comité Départemental.

Les nouveaux officiels "A", "B" et "T" nommés doivent transmettre leur carnet au CD93 pour leur mise à jour.

### ≈ FEUILLE DE JURY

La feuille de jury ne change pas par rapport à la saison 2012-2013.

### ≈ CALCUL DES PENALITES POUR MANQUE D'OFFICIELS

Le nombre d'officiels nécessaires au bon déroulement de chaque réunion est déterminé par :

- Le total des engagements pour chaque réunion,
- Le nombre total d'engagements / club pour chaque réunion,
- Le nombre de couloirs de la piscine (4, 5, 6 ou 8 couloirs),
- Les catégories de nageurs (Avenir-Poussins-Maîtres ou Toutes Catégories).



Le nombre d'officiels obtenu par ce mode de calcul ne pourra excéder 5 officiels par club.  
Le calcul des pénalités tiendra compte aussi des clubs qui fournissent + d'officiels que la demande pour permettre le bon déroulement de la réunion. Le nombre maximum d'officiels présents pris en compte est lui aussi de 5. Ci- dessous plusieurs exemples.

Saison	Avant compétition		Après compétition	
	Nombre d'officiels à présenter	Plafonnement	Nombre d'officiels présentés	Bonus
2011-2012	7	5	7	+2
2012-2013	7	5	7	0
	7	5	8	+1
	7	5	4	- 1

L'officiel candidat sera comptabilisé dans le nombre d'officiel présentés par son club si le club a présenté en même temps un officiel titulaire de n'importe quel grade.

Le calcul des pénalités se fera par trimestre avec remise à zéro des bonus-malus à la fin de chaque trimestre.

#### ≈ INVALIDATION DES RESULTATS D'UNE COMPETITION

La commission des officiels demandera que soient invalidés les résultats d'une compétition qui se serait tenue avec un seul officiel « A » (manquement au règlement FFN et FINA).

#### ≈ RECOMPENSE DES OFFICIELS

Lors de l'A.G, le CD93 récompense les officiels qui participent à un certain nombre de jurys lors des compétitions départementales ainsi qu'aux sélections départementales et à l'Intégrathlon - hors organisations clubs (meetings, amicales des maitres, etc...)-.

#### ≈ RECOMPENSE DES CLUBS

Lors de l'A.G, le CD93 récompense les trois premiers clubs fournisseurs d'officiels

Dotation

- 1<sup>er</sup> : 5 cghronomètres d'une valeur totale de 150 €
- 2<sup>ème</sup> : 5 sifflets sérigraphiés CD93 d'une valeur totale de 50 €
- 3<sup>ème</sup> : 5 supports + 5 stylos 4 couleurs d'une valeur totale de 10 €

---

## 12. REGLEMENT MAITRES

---

#### ≈ GENERALITES

Déjà 4 saisons que le circuit, fédérant les organisations clubs et départementales, existent. Chaque année, les participants sont de plus en plus nombreux, et notre département attire toujours autant les clubs extérieurs.

Les pratiquants lors des amicales deviennent de véritables compétiteurs, à la recherche de leur performance, progrès, et parfois d'une qualification. C'est pourquoi pour cette saison, la modification de ce cahier des charges reposera uniquement sur l'aspect informatique des engagements et des rendus de résultats afin d'assurer la remontée de ceux-ci vers la FFN dans les meilleurs délais.

Après une première édition en 2009/2010, le CD93 renouvelle son circuit 93 des maîtres qui répond à 2 objectifs principaux :

Dynamiser la natation adulte sur le département en proposant des compétitions conviviales.

Permettre l'homologation des performances et leur remontée à la fédération, notamment pour permettre de se qualifier aux championnats de France des maîtres.

Quelques aménagements ont été apportés, notamment la prise en compte de toutes les épreuves, un allègement du programme minimum, une incitation à encore plus de convivialité, ...

≈ CIRCUIT du Comité départemental de la FFN

Règlement sportif : Règlement FINA.

Officiels :

Les amicales devront présenter un jury minimum composé :

De 2 officiels A, et d'un chrono par ligne.

Les participants étant souvent officiels, le jury pourra être tournant, c'est-à-dire qu'il pourra comporter 5 ou 6 chronos pour un bassin 4 lignes par exemple, et permettra ainsi à ceux qui veulent nager de le faire.

Participants

Les participants sont OBLIGATOIREMENT licenciés à la Fédération Française de Natation. Pour être classé dans le circuit 93, le nageur devra avoir 25 ans au 31 décembre de l'année de la compétition (25 ans au 31/12/2011 pour les amicales organisées entre le 15/09/11 et le 31/12/11, 25 ans au 31/12/2012 pour les amicales organisées en 2012)..

Engagements

Les engagements se feront sur Extranat en ligne dans une compétition catégorie MAITRE obligatoirement.

Dans le cas ou des moins de 25 ans prendraient part à la compétition, ceux-ci devront être gérés informatiquement dans une autre compétition « natation course ».

Programme

Epreuves

Le programme minimum devra comporter les 50m dans les 4 styles de nages, et le 100 4Net le 100 4N, le 25m papillon et le 4x50 NL dames et messieurs.

Il s'agit là d'un programme minimum pouvant être complété par l'organisateur, en particulier par des 100m, si possible différent d'une étape à l'autre.

Il est souhaitable que l'organisateur propose une épreuve conviviale de type « relais spécial ». Le règlement de ce relais est laissé libre à l'organisateur.

Catégories

Les catégories seront les catégories officielles maîtres au moins dans la gestion informatique.

Pour les récompenses, l'organisateur peut avoir moins de catégories.

Une catégorie CO de 16 à 25 ans permettra exclusivement aux nageurs hors circuit classique de participer. Cependant, les compétitions du circuit étant qualifiées « Maîtres » au niveau de la FFN, les performances de la catégorie CO ne seront pas prises en compte.

Moment de convivialité

Les organisations de ce circuit devront proposer en fin de compétition un moment de convivialité où les récompenses seront remises aux trois premiers de chaque catégorie.

Gestion des résultats

Les résultats seront exportés directement depuis extranet vers la FFN avant le dimanche soir afin d'assurer une remontée le plus rapidement possible vers le serveur fédéral.

Les cartons de course et résultats papier devront être remontés le plus rapidement possible au CD93.

Liaison avec le CD 93

Droits et devoirs du CD 93

La compétition sera inscrite au programme départemental des maîtres

Le CD s'engage à rappeler 20 14 jours avant, la date de la compétition via son site internet.

Le CD s'engage à réception des résultats de les publier sur son site internet.

Le CD s'engage à suivre le classement du circuit et à remettre des récompenses aux trois premières et trois premiers.

### Droits et devoirs de l'organisateur.

L'organisateur devra se faire connaître du CD 93, avant le 30 septembre 2013 afin d'intégrer la compétition au programme départemental maître.

Avant le dimanche soir, l'organisateur enverra les résultats à la FFN via extranet..

Dans les meilleurs délais suivant la fin de la rencontre, l'organisateur s'engage à transmettre au CD93 l'ensemble des cartons de course, la feuille de jury et les résultats papier.

### Les classements

#### Classement individuel :

Le CD93 suivra un classement des nageuses et nageurs participants au circuit des maîtres.

Ce classement aura la forme suivante : basé sur l'addition des performances réalisées lors des étapes sur les épreuves suivantes : 50 ou 25 papillon, 50 dos, 50 Brasse, 50 NL, 100 4N.

Sur chaque compétition, sera retenue la meilleure performance de chaque nageur sur une épreuve. Toutes les performances réalisées pourront être comptabilisées. Si une épreuve est nagée pour la première fois, la performance réalisée sera prise en compte. Si l'épreuve a déjà été nagée dans une autre étape, la performance sera prise en compte seulement en cas d'amélioration.

**BONUS :** Pour chaque participant, la meilleure performance individuelle réalisée lors du meeting hiver 93 des maîtres, quelque soit l'épreuve, sera comptabilisée en plus.

Un nageur pourra donc avoir jusqu'à 6 performances prises en compte : 50 papillon (ou 25m), 50 dos, 50 Brasse, 50 NL, 100 4N et une de ses épreuves du meeting hiver.

Cette meilleure performance sera calculée comme suit :

Le temps de chaque nageur est divisé par le coefficient de rajeunissement correspondant à l'épreuve et à l'âge du concurrent. Le temps obtenu donnera lieu à un nombre de points en fonction de la table de cotation.

La cotation utilisée sera celle des maîtres.

Les trois meilleurs totaux dames et messieurs recevront un panier garni en terme de récompense à l'issue de la saison, lors du meeting OPEN 93 ETE des maîtres.